

# *Conseil aux Affaires Économiques*

## PRÉSENTATION

Le conseil aux affaires économiques est chargé d'assister et de conseiller le curé de la paroisse dans la gestion administrative et économique. Il a pour mission de discuter et d'approuver le budget annuel, de décider des investissements ou des gros travaux à entreprendre, de suivre et prendre les moyens de la réalisation du budget. Il informe de la collecte du denier de l'Église et rend compte annuellement à l'évêché et aux paroissiens.

Le conseil veillera à donner les moyens matériels aux pôles et aux services pour qu'ils puissent réaliser les objectifs fixés par le Conseil de la Mission et réalisés par l'EAP.

# Conseil aux Affaires Économiques

## ÉQUIPE

